

Réponses aux questions relatives au vaccin complémentaire contre les pneumocoques

Urs Beat Schaad, Bâle¹

Introduction

Chez les enfants en bas âge, jusqu'à deux ans, le risque d'être atteint d'une infection invasive à pneumocoques est particulièrement élevé. Les conséquences peuvent être des maladies sévères, dont certaines sont susceptibles de mettre en jeu le pronostic vital, par exemple la méningite, la bactériémie et la pneumonie. En Suisse, on constate un cas de méningite à pneumocoques et un de bactériémie par mois. En plus, chaque année près de 4 000 enfants sont atteints d'une pneumonie à pneumocoques et près de 27 000 souffrent d'une otite moyenne provoquée par des pneumocoques. Une méningite sur dix a une évolution sévère ou même mortelle, un enfant sur quatre souffre de conséquences neurologiques et près d'un tiers présente une altération de ses capacités auditives pouvant aller jusqu'à la surdité après une méningite.

C'est pourquoi l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) recommandent, depuis janvier 2006, une vaccination complémentaire contre les pneumocoques, avec un vaccin heptavalent conjugué, pour tous les enfants sains âgés de 2 à 24 mois¹, dont les parents souhaitent une protection vaccinale optimale. Les coûts de cette vaccination sont pris en charge par les caisses-maladie depuis août 2006.

L'information sur la nouvelle protection vaccinale complémentaire contre les pneumocoques a-t-elle été suffisante en Suisse?

Étant donné que les vaccinations complémentaires sont relativement nouvelles, des rappels fréquents du fait que la vaccination contre les pneumocoques est une protection importante contre les infections invasives à pneumocoques sont nécessaires. En effet, cette information est aussi inédite pour les médecins que pour les parents. S'agissant d'un vaccin complémentaire comme celui-

ci, recommandé par la CFV, l'OFSP et les associations professionnelles, il incombe aux médecins praticiens (pédiatres ou médecins de famille) de propager les informations. On ne peut pas s'attendre à ce que tous les médecins soient déjà informés sur le nouveau vaccin comme ils le sont sur les vaccinations de routine.

En ce qui concerne les parents d'enfants en bas âge, la grande majorité souhaite offrir à leurs enfants une protection optimale contre de telles maladies à évolution potentiellement sévère. On voit des parents ayant une attitude critique vis-à-vis des vaccins dans tous les cabinets et tous les hôpitaux pédiatriques, mais ils constituent une minorité. L'essentiel est d'informer de manière franche et sincère, et d'accepter des opinions différentes. En particulier dans le cas de la vaccination contre les pneumocoques, il semble possible de présenter de manière convaincante des arguments en faveur d'un tel vaccin à tous les parents.

Quelle est la fréquence des maladies invasives à pneumocoques en Suisse?

Les statistiques montrent que la fréquence des maladies invasives à pneumocoques présente deux pics (*Figure 1*). Le pic qui nous intéresse ici apparaît durant les deux premières années de vie; le risque jusqu'à la cinquième année de vie est un peu plus élevé. Afin d'offrir aux enfants une protection suffisante contre les infections invasives à pneumocoques, dangereuses, il est nécessaire de commencer à vacciner très tôt.

Le deuxième pic de maladies invasives à pneumocoques débute dès l'âge de 65 ans (*Figure 1*). Des expériences ont montré qu'avec l'augmentation continue des taux de vaccination, la protection contre les infections invasives à pneumocoques ne se limite pas aux enfants vaccinés. Grâce à la diminution de la transmission de l'agent pathogène par le nasopharynx dans la population générale, les personnes d'autres tranches d'âge, qui ne sont pas vaccinées

¹ Pour l'élaboration de ce rapport, l'auteur n'a reçu aucun soutien financier d'une firme pharmaceutique. Comme pédiatre FMH et infectiologue FMH, il est membre de plusieurs sociétés scientifiques de pédiatrie et d'infectiologie, suisses et étrangères et fait partie de l'«expert Panel Prevenar» de la firme Wyeth Pharmaceuticals AG.

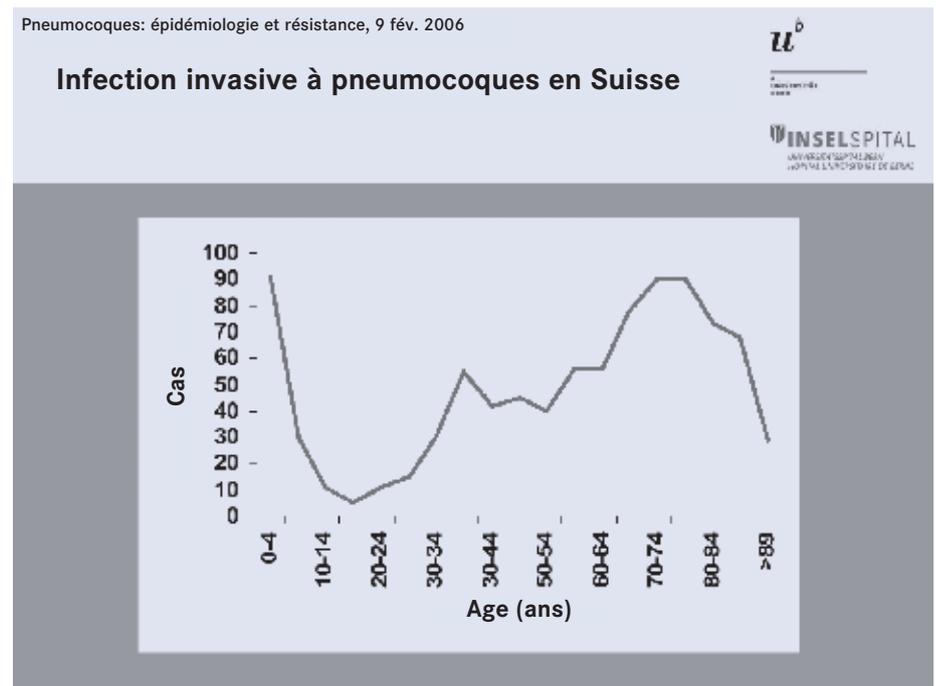


Figure 1: Au cours des deux premières années de vie, le risque d'une maladie invasive à pneumocoques est fortement accru.

elles-mêmes, présentent un risque plus faible de maladie invasive à pneumocoques²⁾.

Le schéma vaccinal contre les pneumocoques, c'est-à-dire deux vaccins de base entre deux et quatre mois, avec DTPa Hib IPV± HBV, ainsi qu'une vaccination de rappel à l'âge de 12 mois, permet d'obtenir une immunité pour toute la vie, basée sur une mémoire immunologique.

Quelle est l'importance des vaccinations de rattrapage lors de délais de vaccination dépassés?

Chez les enfants qui n'ont pas eu les premières vaccinations, la CFV recommande de rattraper ces vaccins jusqu'à l'âge de deux ans (chez ceux présentant des facteurs de risque, également plus tard). Le risque d'être atteint d'une infection invasive sévère à pneumocoques persiste durant la deuxième année de vie et au-delà. Une chute de l'incidence des maladies grâce à l'immunité naturelle ne signifie pas qu'il n'y a plus de risque.

Comment les médecins des cabinets peuvent-ils informer les parents sur les nouveaux vaccins complémentaires?

Ce qui est primordial est d'attirer l'attention des parents sur l'importance des maladies à pneumocoques durant les premières années de vie. Les cinq points ci-joints peuvent servir d'arguments et de base pour fournir aux parents des informations suffisantes sur ce vaccin complémentaire:

Point 1 – la colonisation: Les parents sont informés du fait que les pneumocoques sont souvent présents dans la zone naso-pharyngienne des enfants en bas âge, et que les contagions sont fréquentes. Quasiment tous les enfants en bas âge entrent donc en contact avec des pneumocoques.

Point 2 – les maladies: On explique aux parents que les pneumocoques invasifs sont susceptibles de provoquer des maladies sévères comme la méningite, la septicémie et la pneumonie et qu'ils provoquent également des otites moyennes aiguës.

Point 3 – le développement d'une résistance: En Suisse, comme dans le monde entier le nombre de germes résistants

augmente. A cause de cette résistance, le traitement ciblé des maladies à pneumocoques devient de plus en plus difficile.

Point 4 – le traitement: Le traitement des infections invasives à pneumocoques est souvent très laborieux, surtout s'il s'agit de germes résistants.

Point 5 – la prévention: Une prévention contre les infections invasives à pneumocoques est possible. C'est ce que permet un vaccin sûr et efficace. Une colonisation et la maladie sont prévenues, et un traitement devient inutile.

Lorsque les patients sont informés sur ces cinq points, la plupart se rendent compte que le cinquième point est la solution aux problèmes soulevés dans les quatre premiers points.

Des supports visuels comme des graphiques montrant l'incidence des maladies à pneumocoques complètent les arguments en cinq points pour les parents. Toutefois, même si toutes les maladies à pneumocoques ne sont heureusement pas mortelles, il convient de souligner qu'un quart des enfants gardera des lésions suite à l'infection. L'objectif du vaccin ne devrait pas être uniquement la maîtrise des conséquences mortelles de la maladie. Des troubles de l'audition, des paralysies, des anomalies dans le comportement apparaissant ultérieurement, par exemple au niveau des capacités d'apprentissage, doivent également être pris en considération.

Références

- 1) OFSP: Vaccination contre les pneumocoques chez les enfants de moins de 5 ans. Bulletin de l'OFSP, Supplément XVII: Classeur «Maladies infectieuses – Diagnostic et prévention», Bulletin OFSP 2005; 45: 811-818
- 2) CDC: Direct and indirect effects of routine vaccination of children with 7-valent pneumococcal conjugate vaccine on incidence of invasive pneumococcal disease – United States, 1998-2003. CDC, MMWR, 2005; 54(36): 893-897

Correspondance:

Prof. Dr méd. Urs Beat Schaad
Spécialiste FMH pour enfants
et adolescents, FMH infectiologie,
Médecin-chef pédiatrie
Hôpital pédiatrique universitaire
des deux Bâles (UKBB)
Römergasse 8
4005 Bâle